



PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES  
PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

## PARC NATIONAL DES PYRENEES OCCIDENTALES

### AVIS d'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, en application de l'arrêté interdépartemental du 23 mai 2008, il sera procédé, du lundi 23 juin 2008 au vendredi 25 juillet 2008 inclus, à une enquête publique portant sur la modification du décret de création du Parc national des Pyrénées Occidentales.

Ont été désignés par le tribunal administratif de PAU pour siéger au sein de la commission d'enquête :

- Mme Marie-Thérèse ARRIETA, directrice de préfecture en retraite, Présidente de la commission d'enquête,
- M. Xavier CEBERIO, ingénieur chimiste en retraite, Président en cas d'empêchement de Mme ARRIETA,
- M. Alix PALDUPLIN, cadre bancaire en retraite,
- et M. Joseph FERLANDO, major de gendarmerie en retraite, comme membre suppléant en cas d'empêchement de l'un des membres de la commission

Les membres de la commission d'enquête assureront des permanences pour recevoir les observations du public :

#### Département des Hautes-Pyrénées :

Sous-préfecture de BAGNERES-DE-BIGORRE, le mercredi 2 juillet de 9 h à 12h,  
Sous-préfecture d'ARGELES-GAZOST, le mercredi 9 juillet de 9 h à 12 h  
Mairie d'ARRENS-MARSOUS, le jeudi 3 juillet de 15 h à 18 h,  
Mairie de CAUTERETS, le jeudi 3 juillet de 9 h à 12 h et le mercredi 9 juillet de 15 h à 18 h,  
Mairie de GAVARNIE, le lundi 23 juin de 15 h à 18 h et le mardi 15 juillet de 15 h à 18 h,  
Mairie de LUZ-SAINT-SAUVEUR, le lundi 23 juin de 9 h à 12 h et le mardi 15 juillet de 9 h à 12 h,  
Mairie de SAINT-LARY-SOULAN, le vendredi 25 juillet de 14 h à 17 h,

#### Département des Pyrénées-Atlantiques:

Sous-préfecture d'OLORON-SAINTE-MARIE, le lundi 21 juillet de 9 h à 12h,  
Mairie d'ARUDY, le mardi 1er juillet de 14 h à 17 h,  
Mairie de BEDOUS, le mercredi 25 juin de 9 h à 12 h et le mardi 8 juillet de 14 h à 17 h,  
Mairie de BORCE, le mercredi 25 juin de 14 h à 17 h et le mardi 8 juillet de 9 h à 12 h,  
Mairie de LARUNS, le mardi 1er juillet de 9 h à 12 h et le lundi 21 juillet 2008 de 15 h à 18 h,

Du lundi 23 juin 2008 au vendredi 25 juillet 2008 inclus, les dossiers et registres d'enquêtes côtés et paraphés par les commissaires enquêteurs, seront déposés à la préfecture des Hautes-Pyrénées, à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, à la sous-préfecture d'Argelès-Gazost, à la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre, à la sous-préfecture d'Oloron-Sainte-Marie et dans les mairies ci-après :

**Département des Hautes-Pyrénées (56 communes) :**

ADAST, ANCIZAN, ARAGNOUET, ARRAS-EN-LAVEDAN, ARBÉOST, ARCIZANS-AVANT, ARCIZANS-DESSUS, ARGELÈS-GAZOST, ARRENS-MARSOUS, ARTALENS-SOUIN, ASPIN-AURE, AUCUN, AULON, AYROS-ARBOUX, BAGNÈRES-DE-BIGORRE, BARÈGES, BAZUS-AURE, BEAUCENS, BETPOUEY, BUN, CADEILHAN-TRACHÈRE, CAMPAN, CAUTERETS, CHÈZE, ESQUIÈZE-SÈRE, ESTAIN, ESTERRE, FERRIÈRES, GAILLAGOS, GAVARNIE, GÈDRE, GUCHAN, GUCHEN, GRUST, LAU-BALAGNAS, LUZ-SAINT-SAUVEUR, PRÉCHAC, PIERREFITTE-NESTALAS, SAINT-LARY-SOULAN, SAINT-SAVIN, SALIGOS, SASSIS, SAZOS, SERS, SIREIX, SOULOM, TRAMEZAYGUES, UZ, VIELLA, VIELLE-AURE, VIER-BORDES, VIEY, VIGNEC, VILLELONGUE, VISCOS, VIZOS.

**Département des Pyrénées-Atlantiques (30 communes) :**

ACCOUS, ARUDY, ASTE-BÉON, AYDIUS, BEDOUS, BESCAT, BÉOST, BIELLE, BILHÈRES, BORCE, BUZY, CASTET, CETTE-EYGUN, ESCOT, ETSAUT, EAUX-BONNES, GÈRE-BÉLESTEN, IZESTE, LARUNS, LEES-ATHAS, LESCUN, LOURDIOS-ICHÈRE, LOUVIE-JUZON, LOUVIE-SOUBIRON, LYS, OSSE-EN-ASPE, SARRANCE, SAINTE-COLOME, SÉVIGNACQ-MEYRACQ, URDOS.

Aux jours et heures d'ouverture des lieux d'enquête, le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser, par écrit, à la Présidente de la commission d'enquête, Mairie de SAINT-LARY-SOULAN (65170), siège principal de l'enquête.

La Présidente transmettra l'ensemble du dossier, le rapport ainsi que les conclusions au Préfet des Hautes-Pyrénées au plus tard le 1er septembre 2008.

Toute personne intéressée pourra à l'issue de l'enquête obtenir communication du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête. Ces demandes devront être adressées à M. le Préfet des Hautes-Pyrénées (bureau de l'environnement et du tourisme).

Tarbes, le 23 mai 2008

Le Préfet des Hautes-Pyrénées,



François DELAGE

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,

**M. CABANE**